

SUISSE

L'environnement est nettement plus favorable à un rejet de Fatca

Le caractère inéluctable de la loi américaine est une illusion. Une décision populaire donnerait une plate-forme de négociation au Conseil fédéral.

Laurent Franceschetti est consultant en stratégie et organisation bancaire avec sa société Settenlex. Très au fait de la problématique de Fatca, il fait le point sur les perspectives de mise en oeuvre effective d'une loi américaine dont l'application extraterritoriale sera, si elle se confirme, une première.



LAURENT FRANCESCHETTI.
«La Suisse est le premier créancier européen des Etats-Unis.»

Xavier Oberson (L'Agefi du 21 octobre) ne fait-il pas écho à une idée générale lorsqu'il dit que l'entrée en vigueur de Fatca aura lieu, quoi que les Suisses décident?

Je pense que les mentalités sont en train d'évoluer. Après le scandale de la NSA, le souci de protéger la vie privée est revenu en force. A Bruxelles, le changement de climat est palpable. Au demeurant, ce n'est pas l'UE qui approuverait Fatca, mais bien chaque Etat membre et, à ce niveau, il reste passablement à faire: à ma connaissance, seuls cinq pays ont signé un IGA avec le Trésor américain et il en resterait donc 23 à faire. La France qui aurait dû signer un IGA lors de la visite de Pierre Moscovici aux Etats-Unis, ne l'a pas fait en raison du shutdown. Considérant que les protestations des gouvernements européens contre les violations de sphère privée par la NSA vont bon train, affirmer aujourd'hui que Fatca serait une réalité inéluctable paraît donc un peu optimiste. Au demeurant, on ne devrait pas admettre, comme si cela allait de soi, qu'une loi adoptée dans un pays tiers s'appliquerait à la Suisse. Légaliser l'applicabilité extra-territoriale du droit d'un pays étranger reviendrait à ouvrir une boîte de Pandore.

Mais que va-t-il se passer si la Suisse refuse l'accord sur Fatca?

Vox populi vox dei. Une décision populaire donnerait une plate-forme de négociation au gouvernement suisse, comme cela avait été le cas avec le refus de l'EEE en 1992. D'ailleurs, Kant disait déjà que même un Etat despotique ne peut contredire ses propres déclarations, à plus forte raison les Etats-Unis qui se considèrent toujours comme une démocratie. Encourager les discours sur la démocratie et les droits de l'homme est donc toujours productif et, de ce point de vue, je ne vois pas bien comment ce pays prendrait le risque d'attaquer ouvertement une décision votée par le peuple suisse. De plus, la Suisse est avec 179,7 milliards de dollars en août 2013

le premier créancier européen des Etats-Unis, devant la Belgique et la Grande-Bretagne. Ce sont les sommes prêtées par des Suisses, tous créanciers confondus, à des débiteurs américains.

Oui, mais si certaines banques avaient la ferme intention d'appliquer Fatca quoi que le peuple en dise...

Dans cette hypothèse, on devrait faire preuve d'imagination. Les banques qui voudraient se soumettre à Fatca pourraient demander des dérogations à l'article 271 du Code pénal qui interdit les actes effectués sans droit pour un Etat étranger. Cette solution permettrait de s'adapter aux circonstances sans engager l'avenir. La Suisse éviterait de créer un précédent avec des pays européens (je pense notamment à la France) qui ne manqueraient pas de s'engouffrer dans la brèche.

N'est-ce pas un pis-aller, une solution transitoire qui ne résout rien?

Au contraire, c'est une solution pragmatique qui permettrait précisément de voir venir car, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour dire si FATCA entrera réellement en vigueur. On n'a pas de certitude que les négociations engagées avec la Chine en août pour un IGA puissent un jour aboutir, sans quoi il est douteux que l'Asie applique FATCA. Même si un certain nombre d'IGA entrent en vigueur, ils ne seront pas forcément solides, la plupart des pays signataires s'étant habilement réservé une porte de sortie en exigeant la réciprocité: si les banques américaines ne livraient pas de données sur leurs clients européens, ces pays auraient un prétexte tout trouvé pour ne pas mettre en oeuvre ces accords, qui resteraient donc des coquilles vides. En ratifiant définitivement FATCA, la Suisse se mettrait dans la position de se retrouver seule à appliquer un accord qui, lui, ne prévoit pas immédiatement la ré-

ciprocité, donc ne laisse aucune porte de sortie. Dans un tel contexte, il ne semble pas très prudent de se dépêcher. Il serait mieux de garder certaines options ouvertes. C'est ce que le référendum, s'il aboutit, permettrait de faire, pour compenser la ratification un peu prématurée par les Chambres.

Concrètement, que pourrait faire le Conseil fédéral?

S'inspirer du précédent de la Lex Americana après son rejet. Nous avons d'excellents juristes en

Suisse, capables de trouver des solutions. Le Conseil fédéral ferait le cas échéant un Joint Statement (NDR: déclaration commune) avec le Trésor, qui pourrait être suspendu si la situation l'exigeait. Car la situation est plus mouvante qu'il n'y paraît: le 22 octobre, le Parlement européen a adopté une résolution qui demande l'interruption de la livraison des données Swift, sur les transferts internationaux d'argent. A l'heure actuelle, on ne sait pas quelles suites seront données suite à cette nouvelle controverse et si cela im-

pactera FATCA. Mais d'autres questions pourraient se présenter pour le Trésor américain: par exemple un éventuel IGA avec la Chine pourrait poser des questions en matière de transmission de données sur les clients chinois des banques américaines, ainsi que sur leur compatibilité avec les droits de l'homme. En d'autres termes, tout n'a pas encore été dit sur ce dossier et il est sage de ne pas abattre toutes ses cartes.

INTERVIEW:
MOHAMMAD FARROKH

BÂLE III: la Finma adapte ses circulaires

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a adapté ses circulaires au nouveau cadre réglementaire pour les banques Bâle III, a-t-elle annoncé hier. Elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain, avec un délai transitoire jusqu'au 30 juin 2014. Ces adaptations concernent notamment les circulaires relatives aux risques de crédit et du marché, à la publication, ainsi qu'aux fonds propres. Le nouveau cadre réglementaire dit Bâle III, élaboré à marche forcée après la dernière crise financière, vise principalement à renforcer les fonds propres des banques, de même que leurs réserves de liquidité pour limiter les risques de défaillance. Par ailleurs, les prescriptions de publication concernant notamment le volant de fonds propres anticyclique ont été précisées. — (ats)

Financement de l'exploitation et de l'investissement | Gestion de taux, trésorerie et devises | Fusions & Acquisitions

"Appuyer votre entreprise au bon moment par une action précise, puissante et délicate!"

depuis 1816



Claude Bagnoud
Membre de la direction générale

Raoul Monnay
Directeur Entreprises Suisse

Catherine Raphoz
Directrice adjointe Entreprises France

- La Banque Cantonale de Genève a vocation première d'appuyer les entreprises et leurs dirigeants.
- Son conseil et ses capacités financières constituent des leviers de force pour soutenir la croissance des fonds de roulement, accélérer l'investissement, optimiser le refinancement et conforter les fonds propres des compagnies industrielles et de services.
- La BCGE personnalise et inscrit dans la durée ses relations avec les dirigeants et actionnaires pour construire un partenariat durable et efficace avec le monde de l'entreprise.



BCGE

Entreprises

Genève Zürich Lausanne Lyon Annecy Paris
Dubai Hong Kong
www.bcge.ch/entreprises +41 (0)58 211 21 00

PWC: Alex Astolfi nommé à la direction

PwC Suisse a nommé Alex Astolfi à la direction du cabinet de conseil aux entreprises, a-t-il annoncé hier. Ce dernier remplacera à partir du 1^{er} mai 2014 Peter Ochsner au poste de responsable de l'audit, qui part en retraite après 30 années couronnées de succès. M. Astolfi, spécialisé sur le secteur financier, a rejoint PwC en 1991. Il est devenu associé du cabinet en 2003 et participe, depuis 2012, à la direction opérationnelle de la division Audit.